

ÉVANGHÉLOS MOUTSOPOULOS, de l'Académie d'Athènes

FORME ET FINALITÉ DANS L'ESTHÉTIQUE KANTIENNE

Aux termes de l'esthétique de Kant, la concordance de la finalité d'un objet avec le principe *a priori* de finalité détermine un plaisir esthétique particulier. Or la finalité objective est esthétique uniquement par le fait qu'elle est privée (et libre) de toute fin concrète utilitaire, ce qui ne gêne nullement l'appréhension d'un objet dans sa finalité, grâce à sa forme qui est la manifestation sensible de la finalité en question. De même, le beau n'évoque en nous aucun intérêt (dans ce cas il serait jugé simplement agréable, ce qui contredit la constatation précédente, car l'agréable suppose une fin, celle de la satisfaction d'un besoin).

La matière d'un objet sensible ne peut fournir que la matière première d'un jugement déterminant, par l'intermédiaire d'un concept sous lequel elle est subsumée, seul moyen possible offert à l'esprit pour la connaître. Toutefois, à propos d'un objet esthétique, une subsomption pareille est impossible, car un tel objet constitue l'exemplaire unique de la classe d'objets à laquelle il appartient. Il condense en lui le «référentiel» de cette classe. Il est unique et irremplaçable, tant et si bien que, même dans le cas où il s'agirait d'un objet de la nature existant par définition en plusieurs exemplaires dans le cadre de celle-ci, il serait impensable de l'intégrer dans leur ensemble sans lui faire perdre ce caractère d'unicité qui lui confère le droit de cité dans le domaine esthétique; il serait alors un élément sans valeur de la classe logique à laquelle il appartiendrait, son esthétique étant désormais négligée.

Tout objet esthétique devient objet de connaissance dès qu'on en considère la matière particulière par rapport à la matière d'autres objets semblables; mais il redevient objet esthétique dès que son unicité (relative s'il s'agit d'un objet naturel; absolue s'il s'agit d'une oeuvre artistique) est prise en considération. Ce qui était auparavant matière connaissable de cet objet cesse d'intéresser; ce qui intéresse désormais, c'est l'élément qui en constitue l'exceptionnalité, à savoir sa forme, manifestation sensible de la finalité¹.

1. Cf. E. Moutsopoulos, *Forme et subjectivité dans l'esthétique kantienne*, Aix-en-Provence, Ophrys, 1964 (Publ. de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université d'Aix-Marseille, no. 41), pp. 128 et suivantes.

La forme est d'autant plus belle que la finalité de l'objet esthétique est accomplie. Or, nous n'avons pas à nous y attarder: pour Kant, le beau est, avant tout, un sentiment et un jugement à la fois, ne serait-ce qu'un jugement qui prétend à l'universalité. Si ce subjectivisme recourt au principe de finalité, ne conduit-il pas nécessairement à une antinomie? Voilà comment le problème se pose réellement. Il reste à voir comment Kant s'y prend pour le résoudre.

Un objet de la nature n'est esthétique que du moment où nous le regardons comme tel (ici intervient la notion de subjectivité esthétique). Les objets de la nature ont tous une finalité plus ou moins marquée par leur forme, mais cette finalité générale n'est conçue comme esthétique qu'à partir du moment où l'on fait abstraction du but précis qu'elle suppose. Si des pétales sont presque ingénieusement disposés autour des organes reproducteurs de la fleur que je contemple (pour les protéger), cette disposition est loin d'être simplement utile; elle est aussi parfaitement esthétique, compte tenu de la couleur et des formes épanouies des pétales. Mais, dans ce cas, le rôle biologique des pétales et de leur disposition n'a plus aucune importance, il est négligé; ce qui intéresse désormais ce sont les couleurs, les formes, l'apparence de la fleur, même si son aspect agréable, souligné par le parfum exhalé, paraît en compléter l'aspect esthétique.

Cette organisation formelle est étrangère à toute fin résidant en dehors de l'objet même que je contemple; elle lui est inhérente et détermine une finalité existant à l'intérieur même de l'objet et lui conférant une unité qui suscite mon admiration. Une finalité esthétique peut (sans le devoir) se superposer à une finalité physique. On reconnaît cette dernière à ce qu'elle permet d'être saisie grâce au concept sous lequel l'objet qu'elle qualifie peut être subsumé. Par contre, la finalité esthétique ne saurait être appréhendée qu'à partir de la représentation que l'on a d'une forme, tout comme du sentiment de plaisir que celle-ci procure. On ne peut dissocier la forme de la finalité esthétique de l'objet: cette dernière est la raison d'être de la forme, et celle-ci, de son côté, la réalisation de ce vers quoi tend la finalité qui se complète grâce à sa réalisation formelle.

Quant à la perfection de la forme, elle suppose que la finalité objective qu'elle manifeste parvient à se manifester intégralement. Une forme imparfaite n'est que l'extériorisation d'une finalité incomplètement réalisée et sans rapport avec le principe *a priori* de finalité, qui, sans être transcendantal, se présente comme une idéalité, une limite, une règle ou une mesure de comparaison du degré de perfection formelle, atteint par la finalité de l'objet esthétique: principe selon lequel sont appréciés les divers degrés d'expression formelle d'une finalité objective. Dans le cas des objets de la nature, cette finalité n'est pas indépendante d'un certain concept qui, à la limite, en exprime la fin.

Or, considérer des objets de la nature comme des exemples auxquels sont applicables les qualités du beau, par exemple, fausse, en quelque sorte, la pureté du jugement esthétique au risque de le rendre téléologique ou, du moins, de le dégrader, en admettant que le plaisir procuré est la fin et non la simple qualification distinctive de la finalité esthétique, libre en principe de toute fin précise; la finalité risquerait ainsi de devenir soit une finalité non-esthétique, soit une finalité non-formelle; mais, dans les deux cas, elle constituerait une finalité privée de ce caractère particulier qui la rend compatible avec le principe *a priori* de finalité qui existe en nous².

La liberté permet, grâce à l'application de ses lois sur le monde sensible, de ramener la finalité des objets à quelque principe, en vertu duquel la représentation d'une fin concrète —inhérente à la finalité même d'un objet— n'est nullement indispensable, et s'avère même nuisible à l'appréhension esthétique de l'objet. Cette appréhension s'accomplit uniquement à travers la forme. Ainsi est exclue toute possibilité d'envisager quelque fin à part, la forme étant d'emblée la finalité même de l'objet, considérée sous l'aspect de sa concrétisation sensible, dans la mesure où cette dernière permet de le ramener au principe *a priori* de finalité par l'intermédiaire du concept de liberté.

Le terme de finalité de la nature se distingue aussi bien du terme de nature que du terme de liberté. La finalité est inhérente aux objets de la nature quant à la forme, et ne peut leur être imposée, puisque leur forme est connaissable par l'esprit. Si donc une connaissance du cas particulier de la finalité, dans lequel est réalisé l'objet esthétique, est possible, elle l'est grâce à l'appréhension de la forme de cet objet par les sens, grâce aussi au jugement subjectif réfléchissant non plus sur l'objet même, mais sur le plaisir ressenti. L'homologie entre application objective et application subjective du principe de finalité, du moins à propos des objets esthétiques, est, de ce fait, complète.

Ainsi sommes-nous portés à reconnaître au principe de finalité, qui est à la base du plaisir subjectif esthétique, une particularité significative qui le rend indépendant des principes de nature et de liberté. Un être vivant est constitué de façon qu'il puisse être considéré comme une fin naturelle. Les parties de l'ensemble paraissent concourir, de par leur propre finalité, à l'établissement d'une fin qui s'avère être leur fonction réalisée dans l'ensemble considéré comme héautonomie; autrement dit, elles paraissent prescrire à la fois sa propre finalité et la réalisation de celle-ci. Par ailleurs, en réalisant la finalité de l'ensemble, les parties réalisent leur propre finalité, ce qui revient

2. Cf. E. Moutsopoulos, *op. cit.*, pp. 131 et suiv., cf. L. Pareyson, *L'estetica di Kant*, Milano, Murcia (1968), 2e éd. augm. 1984, p. 126, où notre interprétation est inconditionnellement adoptée.

à dire que leur finalité s'accorde avec la finalité de l'ensemble, lui-même fonction combinée des parties.

Tout élément d'un ensemble possède une finalité propre qui le relie à cet ensemble autant qu'à chacun des autres éléments particuliers, en vertu de cette même finalité qui est la finalité de tous les autres éléments. La manifestation formelle de la finalité des objets de la nature est semblable à celle des produits de l'art. Grâce à cette forme sensible nous saisissons la finalité des uns et des autres. En dehors de cette finalité rien de ce qu'elle qualifie ne pourrait exister. Elle-même ne souffre aucune suppression ou modification, étant la possibilité unique d'une perfection formelle inhérente et propre à l'objet.

Non seulement la suppression totale de la forme, mais aussi sa simple modification entraîneraient la suppression de la finalité correspondante, et donc de l'existence même des êtres ou des objets considérés. À côté de cette finalité sensible, inhérente aux objets qu'elle qualifie, il en existe une autre, transcendante, qui n'est que le principe grâce auquel la première, réalisée par la forme dont juge le sujet réfléchissant, est considérée comme satisfaisant notre attente et procure le plaisir qui résulte de la confrontation de l'objet sensible avec un modèle qui constitue un terme implicite de comparaison.

Le principe *a priori* de finalité doit, par hypothèse, différer du principe du jugement de finalité interne dans les êtres organisés, tout comme du principe du jugement téléologique sur la nature en général en tant que système des fins, et du principe même de la téléologie comme principe interne de la science de la nature, mais seulement du point de vue de son application. Il s'agit, au fond, du même principe transcendantal, différencié selon qu'il est appliqué aux formes naturelles (moyennant des concepts) ou aux produits de l'art, mais qui garde cependant un caractère d'universalité qui ne saurait être négligé, et qui lui est conféré par sa nature transcendante en vertu de laquelle il régit le jugement esthétique.

Une telle finalité est donnée *a priori* à l'esprit comme cadre du jugement réfléchissant. Au cours de celui-ci tout est ramené à la finalité sensible des objets du goût, exprimée par leur forme extérieure, mais uniquement dans les limites du principe transcendantal de finalité: si ces limites sont dépassées, on considère la finalité d'un objet comme ne répondant plus à ce principe, et comme engendrant un jugement réfléchissant négatif qui répond au sentiment de déplaisir causé par l'appréhension d'un objet esthétiquement contraire à notre attente, donc privé de beauté.

L'identité de la finalité et de la forme est exprimée par le terme: *forma finalis*, qui désigne une forme se suffisant à elle-même, en tant que sa propre

finalité, et concevable uniquement dans la mesure où il est possible de faire abstraction de sa manifestation formelle unique, pour la subsumer sous un concept. Mais il faudrait, alors, négliger cette forme même, ainsi que le cas, fréquent, de l'appréhension sensible des objets à travers leur forme, et grâce au fonctionnement des facultés représentatives. Or, précisément, dans le cas d'un objet esthétique, l'aspect formel de sa finalité représente sa fin. En en considérant la forme, on en considère automatiquement la finalité: dans ce cas particulier, la finalité de l'objet est condensée au point que son aspect formel et son aspect final se confondent et s'identifient.

Le jugement de goût est une démarche de l'esprit relative à la forme de l'objet esthétique. Il permet de ramener la finalité objective au principe de finalité. La forme plaît sans recourir à des attraits additionnels visant à susciter l'intérêt du jugement de goût, ce qui d'ailleurs en fausserait la pureté fondée sur son caractère d'assentiment libre. La matière se trouve associée à la forme dans la représentation, mais le jugement de goût en fait abstraction pour ne se porter que sur l'aspect formel de l'objet esthétique.

Il arrive, certes, que la matière contraigne au choix précis d'une forme qui toutefois triomphe de cette contrainte grâce à la finalité particulière dont elle est l'expression. Dans ce cas, la forme de l'objet esthétique s'impose à la forme brute de la matière: telle statue en or, n'est pas nécessairement supérieure à telle autre, en bronze. De ce fait «un jugement de goût sur lequel n'influent ni attrait, ni émotion (quoiqu'on puisse les réunir avec la satisfaction esthétique), et qui par suite a pour seul motif déterminant la finalité formelle, est un pur jugement de goût».

Au niveau de la création artistique des formes, on constate une différence d'orientation dans la démarche de la création artistique, selon qu'il s'agit d'arts qui opèrent dans le temps ou dans l'espace; elle va des sensations aux idées; ou bien elle est inverse, et cette différence détermine le caractère matériel permanent des produits de la peinture par exemple, et le caractère instantané des produits de la musique. Cette même différence est relative aux seuls moyens dont les divers arts disposent pour exprimer formellement une finalité esthétique; elle n'affectent point la nature même d'une telle finalité qui se ramène, comme toute finalité semblable, à un principe unique, celui de la finalité de la nature.

On conçoit ce jugement soit comme obéissant à une attitude empirique de l'esprit, donc comme une considération *a posteriori* des qualités du beau, soit comme étant défini par une attitude rationnelle de la pensée. Un empirisme esthétique confondrait le beau à l'agréable, alors qu'une attitude rationaliste esthétique risquerait de légitimer sa confusion avec le bien. Cependant, la rationalité du principe du goût, quant à la nature de la finalité, peut appa-

remment être envisagée dans deux directions opposées, celles d'un réalisme ou d'un idéalisme relatifs à l'esthéticité des objets.

La finalité de la nature serait objectivement fondée si les formes naturelles avaient été élaborées dans le but manifeste de satisfaire notre faculté de juger. Au contraire, on admettra difficilement que cette finalité n'est pas subjective, car elle dépend uniquement de l'imagination. La nature ne se soucie guère de plaire; si elle plaît effectivement, c'est que notre faculté de juger la considère selon un principe de finalité esthétique que nous appliquons à la forme et à la finalité esthétique des objets de la nature.

Cette constatation implique deux conséquences importantes: d'abord, que la forme est liée à la subjectivité du jugement porté sur elle et, par extension, sur la finalité esthétique qu'elle exprime; ensuite, que «l'idéalité» de la finalité des objets du jugement de goût se prolonge dans la forme qui en est l'aspect sensible, et qui en exprime la matérialité. Cependant, la vraie nature esthétique de la forme se situe dans son image représentative qui en constitue l'aspect immatériel. Dès lors, la réduction de la forme esthétique au principe de finalité, grâce au jeu des facultés de l'esprit, se trouve être non seulement facilitée, mais aussi entièrement justifiée, et le caractère antinomique du subjectivisme esthétique kantien, lui, entièrement dépassé.

ΜΟΡΦΗ ΚΑΙ ΣΚΟΠΙΜΟΤΗΣ ΣΤΗΝ ΚΑΝΤΙΑΝΗ ΑΙΣΘΗΤΙΚΗ

Περίληψη

Ἡ σκοπιμότης τῆς φύσεως θὰ ἦταν ἐξ ἀντικειμένου θεμελιωμένη ἂν οἱ φυσικὲς μορφὲς εἶχαν δημιουργηθῇ μὲ τὸν ἔκδηλο σκοπὸ νὰ ἱκανοποιήσουν τὴν κριτικὴ μας ἱκανότητα. Ἀντιθέτως, δύσκολα θὰ γίνεи δεκτὸ πὼς ἡ τελικότης αὐτὴ δὲν εἶναι ὑποκειμενικὴ, ἀφοῦ ἐξαρτᾶται ἀποκλειστικὰ ἀπὸ τὴν φαντασία. Ἡ φύση δὲν μεριμνᾷ καθόλου περὶ τοῦ νὰ ἀρέσει ἡ ἴδια. Ἄν πράγματι ἀρέσει, αὐτὸ ὀφείλεται στὸ ὅτι ἡ κριτικὴ μας ἱκανότης τὴν ἀντιμετωπίζει σύμφωνα πρὸς μιὰν αἰσθητικὴ σκοπιμότητα τὴν ὁποίαν ἐφαρμόζει ἐπὶ τῆς μορφῆς καὶ ἐπὶ τῆς αἰσθητικῆς σκοπιμότητος τῶν φυσικῶν ἀντικειμένων. Ἡ διαπίστωση αὐτὴ συνεπάγεται δύο σημαντικὲς ἐπιπτώσεις: πρῶτον, ὅτι ἡ μορφή συνδέεται πρὸς τὴν ὑποκειμενικότητα τῆς κρίσεως, πὺ ἐκφέρεται ὡς πρὸς αὐτήν, καί, κατ' ἐπέκταση, ὡς πρὸς τὴν αἰσθητικὴ σκοπιμότητα τὴν ὁποίαν ἐκφράζει· δεύτερον, ὅτι ἡ «ιδανικότης» τῆς σκοπιμότητος τῶν ἀντικειμένων τῆς καλαισθητικῆς κρίσεως προεκτείνεται στὴ μορφή πὺ

ἀποτελεῖ τὴν αἰσθητὴ τῆς ὄψης, καὶ ποὺ ἐκφράζει τὴν ὑλικότητά της. Ὡστόσο, ἡ ἀληθινὴ αἰσθητικὴ φύση τῆς μορφῆς ἐνυπάρχει στὴν παραστατικὴ τῆς εἰκόνα ἢ ὁποία συνιστᾷ τὴν αὐλὴν ὄψιν ἐκείνης. Ὡς ἐκ τούτου, ἡ ἀναγωγὴ τῆς αἰσθητικῆς μορφῆς στὴν ἀρχὴ τῆς σκοπιμότητος, χάρι στοὺς παιχνίδι τῶν πνευματικῶν δυνάμεων, ὅχι μόνο διευκολύνεται, ἀλλὰ καὶ ἐξ ὁλοκλήρου δικαιώνεται, ὁ δὲ ἀντινομικὸς χαρακτήρ τοῦ καντιανοῦ αἰσθητικοῦ ὑποκειμενισμοῦ αὐτομάτως ὑπερβαίνεται.

Ἀθῆναι

E. Μουτσόπουλος

